

## Les contributions

Retrouvez, dans cette partie, toutes **les contributions** au projet de **Parking Relais de la Rose Métro**.

### Questions concernant l'offre de service

- **Serait-il envisageable de pouvoir utiliser le parking le week-end et le soir au delà de 20h00 ?**

Bonjour,

Nous vous informons qu'une étude en collaboration avec la Métropole Aix-Marseille- Provence est en cours sur l'opportunité et les besoins des clients, en matière d'accessibilité du (des) Parking(s) Relais le weekend, et plus particulièrement le samedi mais également lors d'évènements particuliers de type sportifs, culturels...

- **Serait-il possible d'envisager la gratuité des Parkings Relais pour tous les bénéficiaires de la Transpass ( et non uniquement les abonnés annuel) ?**

Bonjour,

Nous vous informons qu'une étude en collaboration avec la Métropole Aix-Marseille -Provence est en cours sur les modalités tarifaires d'accès aux Parkings Relais pour les clients non abonnés ou en libre circulation.

- **Dans le cadre de votre projet, allez-vous y inclure une nouvelle station de ""velib"" (Le vélo) afin de poursuivre et d'étoffer un peu plus l'offre dans ce secteur déjà pauvre en station. Merci"**

Bonjour,

La mise en place de stations « Vélo » ne rentre pas dans le périmètre de la RTM. Votre proposition a été transmise aux services concernés de la Métropole qui étudiera l'opportunité de la demande.

### Questions concernant les mesures de substitutions

- **Serait-il possible d'envisager de mettre en place une navette spéciale qui fonctionnerait que les mêmes horaires que le métro ? Ou prolonger des horaires des bus ? Les plages horaires ne correspondent pas aux horaires de travail de certaines personnes**

Bonjour,

Durant la période des travaux, une navette spécifique assurera le transfert entre la station de métro La Rose et le Parking Relais Einstein dont la fréquence sera garantie toutes les 7 min de 6h00 à

18h00.

Nous vous informons que les services conjoints de la Métropole et de la RTM étudieront le réajustement de la fréquence ou des horaires de la navette express pendant la période des travaux afin de procéder le cas échéant aux ajustements nécessaires. Si la demande est plus importante que l'offre, le service des navettes sera optimisé.

- **Pouvez-vous me préciser où les usagers de la RTM se gareront pendant les 18 mois de travaux. Quelles seront les solutions proposées ?**

Bonjour,

Durant la phase de travaux et de fermeture du parking relais La Rose prévu à l'horizon été 2019, les autres parkings relais de la RTM situés dans le 13ème arrondissement restent disponibles :

- Parking Relais Einstein : 250 places,
- Parking Relais St Jérôme : 88 places,
- Parking Relais Frais Vallon : 128 places.

Par ailleurs, un Parking Public, de 130 places, est situé près de la rue Monge, permettant de rallier le métro M1 à La Rose via la ligne de bus B3B (arrêt « Les Vieux Cyprès » situé rue Einstein) sous environ 5 min.

Enfin nous vous informons qu'une étude est actuellement en cours par les services de la RTM afin d'étudier la mise à disposition de ses clients, durant la période des travaux, d'un Parking Provisoire situé au terminus de la ligne B3B (Technopôle de Châteaux-Gombert).

- **Pourquoi les "navettes express" déployées durant les travaux ne sont-elles pas, à ce jour, mises en place? Pourquoi celles-ci doivent-elle être supprimées à l'issue des travaux ?**

A ce jour, la fréquentation n'est pas suffisante pour déployer ce type de navette. La période des travaux permettra d'avoir un état des lieux de la fréquentation; si la demande et l'utilisation plus importante du parking Einstein sont constatées, la fréquence des navettes sera réajustée pour permettre une meilleure desserte du parking relais.

- **Durant les travaux, la mise en place d'une augmentation des Bus Saint Jérôme, château Gombert et Frais Vallon à la station de métro La Rose est-il envisageable ?**

Nous vous informons que les services conjoints de la Métropole et de la RTM étudieront le réajustement de la fréquence ou des horaires des différentes pendant la période des travaux afin de procéder le cas échéant aux ajustements nécessaires et d'optimiser au mieux le déplacement de ses clients.

## **Questions concernant les aménagements qui attraient au parking**

- **Pourriez-vous indiquer le nombre de places que ce parking contiendra vs l'ancien? Y aura-t-il du personnel de sécurité en permanence? A quel horizon les travaux débiteront ainsi que la durée?**

Le parking actuel permet le stationnement d'environ 400 véhicules. Le parking futur disposera de 400 emplacements supplémentaires permettant ainsi le stationnement de 800 véhicules. Durant les heures d'ouverture du parking, un gardien sera présent au sein de la loge située au rez de chaussée du parking et à proximité directe des accès. Par ailleurs, grâce aux dispositifs de vidéosurveillance, celui-ci aura une vision de l'ensemble des niveaux du parking. Les travaux débiteront à l'été 2019

pour s'achever à la fin du 4ème trimestre 2020.

- **Très beau projet avec un Design épuré, moderne et fonctionnel, permettant de faciliter les accès au Métro, sécuriser ce parking et embellir le quartier. Cependant , il est nécessaire de de faciliter les entrées et sorties (nombre et type de contrôle) souvent concentrés aux heures de pointes. Concernant les bornes de recharges pour les VL électriques, celles-ci doivent être compatibles avec station Electra et compatibles avec les prises à recharge rapide.**

Concernant l'accessibilité du parking, celui-ci dispose de trois voies de péages en entrée et en sortie, avec un stockage de 14 véhicules en entrée et de 8 véhicules en sortie permettant de limiter les remontées de véhicules sur le boulevard du Métro en heure de pointe et la gêne de la circulation. Concernant les bornes de recharges, nous vous informons que comme précisé dans l'article 2 de l'arrêté du 3 février "Dans la mesure où certains points de recharges seraient alimentés à partir d'installations locales de production ou de stockage d'énergie renouvelable, la puissance nominale unitaire de ces points de recharge pourra être ajustée entre 7,4 kW et 22 kW." Ceci correspond à un mode de charge de type 3 - accélérée.

- **Des lumières permettant de voir les places libres sont elles prévues dans le nouveau parking ?**

Dans le cadre du projet, nous vous confirmons qu'un système de guidage à la place sera mis en place au sein du parking via un affichage au niveau des accès, des niveaux de parking, des zones de dérivation du cheminement principal et zone de covoiturage.

- **Pourquoi supprimer les stationnements gratuits au profit d'une piste cyclable. Est-il possible de conserver ces places ?**

Les stationnements gratuits situés sur le boulevard du métro côté parking représentent une capacité de stationnement de 25 à 27 véhicules soit un peu plus de 3% de la capacité future du parking relais.

Le projet s'inscrit dans une démarche de développement des modes de circulation doux au sein de l'agglomération Marseillaise ; la création d'un parking à vélo sécurisé met en évidence la réalisation d'une piste cyclable de façon à garantir la sécurisation des déplacements des deux roues vers cette zone de stationnement.

A terme, cette piste cyclable serait raccordée à celle existante sur la rue Albert Einstein afin de créer un réseau maillé favorable à la circulation des cyclistes.

- **Quelle est la hauteur du nouveau parking par rapport à l'ancien ? Y-a-t-il un risque sur l'ensoleillement du jardin des voisins situés à proximité**

Le parking actuel se développe sur 6,40 m contre 11,40 m pour sa partie la plus haute (niveau réservé à la RTM, correspondant à la structure grillagée). Il n'y a aucun risque sur l'ensoleillement des habitations situées à proximité au vu de son éloignement et de son orientation vis-à-vis de celles-ci.

- **Piste cyclable : Quels sont les moyens mis en œuvre afin que la piste cyclable ne constitue pas un parking à voitures ?**

Dans le cadre du projet et du réaménagement des espaces extérieurs, nous vous confirmons que des dispositifs permettant d'éviter les stationnements anarchiques sur la piste cyclable et les trottoirs seront installés.

- **Est-il prévu une signalisation des places restantes des différents parkings présents afin d'aiguiller au mieux les clients vers les parkings encore disponibles ?**

Des dispositifs de signalisation des places disponibles sur les parkings Relais seront mis en place. Les informations concerneront, dans le cadre de ce projet, les parkings EINSTEIN, LA ROSE, FRAIS VALLON et ST JUST.

- **Quelle est la longueur du futur parking ?**

L'emprise du futur parking sera identique au parking actuel. La longueur du futur parking sera d'environ 175 ml.

- **Quelle est la capacité des ascenseurs ?**

La capacité des ascenseurs sera comprise entre 8 et 10 personnes. Un escalier permettra également la desserte des différents niveaux du parking.

- **Qui sera en charge de l'entretien des espaces verts ?**

L'entretien des espaces verts situés au niveau du parvis et de la voirie seront à la charge de la Métropole. L'entretien des espaces verts situés au nord, à l'est et au sein du parking seront sous la responsabilité de la RTM.

- **Capacité du parking : Pourquoi se limiter à 800 places ?**

La création d'un parking enterré présente de nombreuses contraintes techniques par la réalisation de travaux en sous-sol. Par ailleurs, ce type d'ouvrage reste particulièrement coûteux. Dans le cadre d'un parking aérien, il a été souhaité de réaliser un ouvrage dont la hauteur reste raisonnable vis à vis des habitations aux alentours.

## **Questions concernant la sécurité**

- **L'accès au parking est-il sécurisé. Actuellement le parking est squaté par la jeunesse au niveau du RDC. Y aura-t-il une ouverture de porte piétons avec notre carte de transport ou de paiement ?**

En dehors des heures d'ouverture du parking, les accès véhicules seront fermés via des grilles/barrières métalliques. La sortie se fera par appel interphonie au poste de commande et de sécurité de la RTM.

De même l'accès piétons sera sous contrôle d'accès ; l'ouverture de celui-ci se fera également, à l'instar des autres parkings relais, par appel interphonie.

Par ailleurs, dans le cadre du projet, des caméras de vidéosurveillance seront installées au sein du parking et au niveau des espaces extérieurs (mail piétonnier et parvis d'accès à la station de métro) dont le report d'images sera effectué vers le local gardien et le Poste de commande et de sécurité

de la RTM.

- **Quelles sont les mesures de sécurités mises en place dans le cadre du chantier jouxtant la galerie commerciale ?**

L'ensemble du chantier sera fermé par des clôtures de chantier pleines et hermétiques le rendant inaccessible depuis l'extérieur. La RTM sera particulièrement vigilante vis-à-vis de la sécurisation du site. Les commerçants seront les interlocuteurs privilégiés de la RTM durant cette période et pourront remonter tout dysfonctionnement constaté au surveillant de travaux de la RTM.

- **Les trottoirs de la voie d'accès au site de la RTM sont encombrés par les véhicules. Quels sont les dispositifs mis en place pour éviter le stationnement anarchique ?**

Dans le cadre du projet, la voie conduisant aujourd'hui au 1er étage du parking relais sera réservée à l'accès au site et au parking de la RTM. Des dispositifs en cours d'étude seront mis en place afin d'éviter tout stationnement sur les trottoirs.

- **Est-il prévu la mise en place d'un poste de secours au sein du parking ?**

Il n'est pas prévu de poste de secours au sein du parking. Néanmoins, le gardien présent sur site pendant les heures d'ouverture aura la possibilité de contacter les services de secours en cas de nécessité.

## Questions concernant le projet et les travaux

- **Le coût annoncé pour la construction de 14.180€ le rpx paraît exorbitant au regard d'ouvrages comparables aériens qui avoisinent généralement les 8.000€ la place.**

Concernant le projet, le coût est estimé à 14 180 000€ HT. Il est à préciser que ce projet s'articule en trois sous projets :

- Le parking relais, les aménagements paysagers et le mail piétonnier,
- Le réaménagement de l'entrée du site RTM,
- Le réaménagement de l'esplanade entre le parking et la station de métro.

Par ailleurs, les dispositions constructives de l'ouvrage, son architecture favorisant son intégration dans l'environnement et les équipements techniques dont les installations photovoltaïques permettant une autosuffisance de l'ouvrage, sont autant d'éléments qui influent sur le coût de celui-ci.

- **Pendant la phase de désamiantage, existe-t-il un moyen permettant de mesurer l'empoussièrement en direct ?**

La phase de désamiantage du parking fera l'objet d'un plan de retrait par l'entreprise spécialisée désignée pour les travaux, permettant de décrire la méthodologie d'intervention sur le chantier ainsi que les mesures préventives choisies. Ce document sera validé par l'inspection du travail ainsi que par les organismes de prévention. L'ensemble des protections individuelles et collectives seront mises en place afin d'assurer la sécurité.

Il est à noter que l'amiante contenue dans l'enrobé du RDC et dans la colle de l'étanchéité du R+1 ne constitue pas des particules volatiles compte tenu des méthodes habituellement utilisées pour le désamiantage de ce type de surface.

La RTM se tiendra à disposition pour d'éventuels échanges sur cette phase de travaux.

- **Quelles sont les raisons qui ont conduit à l'installation de nouvelles barrières sur le parking de La Rose compte tenu que celui-ci va être démolit dans environ 1 an ?**

Les barrières mises en place vont permettre de réserver les stationnements aux clients de la RTM qui empruntent les transports en communs sur le laps de temps restants avant sa démolition (plus d'un an). Elles permettront également d'assurer la sécurité sur le parking. Celles-ci ont vocation à être démontées et réutilisées sur d'autres sites de la RTM

- **Planning des travaux : la livraison envisagée fin 2020 est-elle réaliste ?**

Le planning fait état d'une livraison au 4ème trimestre 2020. Il s'agit d'un planning prévisionnel raisonnable au vu de la méthodologie et de la complexité des travaux mais qui peut être soumis à aléas comme tout projet. A ce jour, les délais relatifs aux différentes phases du projet sont tenus.

- **Qui sera en charge de la Maîtrise d'œuvre du projet ?**

La maîtrise d'œuvre du projet est assurée par le groupement BATESTI ASSOCIES (MANDATAIRE - Architecte)/ BG INGENIEURS CONSEILS/ ACOUSTIQUE ET CONSEIL/ PP PETEL.

- **Quelle est l'entreprise qui s'occupera des travaux ?**

Les entreprises de travaux ne sont pas, à ce jour désignées. La consultation des entreprises et la passation des marchés de travaux sont prévues au 1er semestre 2019 selon le mode de passation des marchés publics.